

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 25 mai 2026 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

#### **Première période de questions**

Aucune personne n'est présente.

#### **2026-242 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2026-243 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

### **Réglementation**

#### **2026-244 Adoption du Règlement 747 décrétant une dépense maximale de 587 100 \$ pour l'acquisition de gré à gré des lots 4 354 480 et 4 354 489 du cadastre du Québec et un emprunt à cette fin**

Document : *Règlement 747 décrétant une dépense maximale de 587 100 \$ pour l'acquisition de gré à gré des lots 4 354 480 et 4 354 489 du cadastre du Québec et un emprunt à cette fin.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 19 mai 2026;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 747 décrétant une dépense maximale de 587 100 \$ pour l'acquisition de gré à gré des lots 4 354 480 et 4 354 489 du cadastre du Québec et un emprunt à cette fin* soit adopté suivant sa forme et teneur.

#### **Seconde période de questions**

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 02.

---

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

---

Patrick Melchior  
Maire